



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3947

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3947**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2018-2712 du 27 avril 2018, la Métropole de Lyon a approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) organisant son évolution en GIP sur le périmètre métropolitain.

Le 13 juillet 2018, le conseil d'administration de la MDEF s'est réuni pour valider l'évolution des statuts qui ont été ensuite présentés en assemblée générale extraordinaire le 13 septembre 2018.

Le 28 décembre 2018, monsieur le Préfet a validé par arrêté l'extension de la MDEF en MMI'e couvrant ainsi l'intégralité du territoire métropolitain.

Cette nouvelle organisation répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi une offre d'insertion par l'entreprise (orientation 1 du PMI'e) qui garantit l'équité de traitement des publics,
- clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

La MMI'e est constituée de 27 membres dont 18 communes qui souhaitent partager leurs moyens et leurs stratégies dans le cadre des 3 enjeux cités plus haut.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et, notamment, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion pour favoriser les synergies entre acteurs du territoire et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Enfin, la MMI'e porte des facilitateurs pour accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés.

II - Programme d'actions 2019 déployé par le GIP**1° - Point d'étape sur les actions conduites en 2019**

En 2019, le GIP a mis en place l'ensemble des instances de gouvernance regroupant 27 membres et a déployé son plan d'actions autour de 2 axes forts :

a) - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

A ce jour, l'ensemble des chargés de liaison entreprise emploi (CLEE) sont en poste et leur intervention couvre l'ensemble des Conférences territoriales des Maires (CTM). Leur rôle est d'apporter un 1^{er} niveau d'offre de service aux entreprises non outillées sur les questions des ressources humaines (RH), et de favoriser l'emploi des publics en insertion, et notamment des bénéficiaires du RSA, au sein des entreprises du territoire de la Métropole. De nombreuses manifestations sont organisées par territoire pour dynamiser la mobilisation des entreprises.

Près de 1 000 entreprises sont signataires et mobilisées sur les actions emploi insertion. Depuis octobre 2019, l'Etat a choisi de s'appuyer sur la MMI'e dans le cadre de son objectif "entreprises-inclusion" et "Paqte" pour les quartiers prioritaires. Mi-octobre, à titre d'illustration, 55 rencontres métiers regroupant 600 personnes ont été organisées, 246 simulations d'entretiens et 1 788 contacts entreprises ont été effectués au 31 octobre.

La MMI'e agit en faveur de la promotion de l'emploi et de l'insertion à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (numérique, service aux personnes, industrie et transition écologique). Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial a été mis en œuvre, qui se traduit notamment par la mise en place d'une plateforme RH pour les entreprises du service aux personnes, la tenue de la semaine de l'emploi et du numérique, et la tenue de forums de recrutement importants. Enfin, concernant la filière transition énergétique, 3 formations différentes ont été mises en place.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés est assuré par une cellule clause qui travaille pour une quarantaine de donneurs d'ordre, afin de permettre à 2 000 bénéficiaires d'obtenir un contrat de travail grâce à la commande publique.

b) - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Le GIP MMI'e couvre désormais la totalité du territoire métropolitain, avec une approche favorisant la proximité d'intervention par le déploiement des coordinateurs emploi insertion. Chaque CTM s'est désormais dotée d'une gouvernance spécifique et dispose d'une ressource humaine dédiée à travers les 13 coordinateurs emploi insertion de proximité de la MMI'e. Ils ont recensé et cartographié l'offre d'insertion du territoire, proposé un diagnostic territorial et travaillent notamment aux côtés de la Métropole et des communes pour mettre en place un plan d'actions territorial pour l'insertion et l'emploi.

Enfin, le déploiement des antennes de proximité constitue un enjeu fort pour la MMI'e pour que l'offre de service déployée puisse bénéficier à tous les habitants de la Métropole qui en auraient besoin. On dénombre ainsi une dizaine de lieux de proximité, souvent initiés par les communes, recevant environ 30 000 personnes. Un travail important est actuellement mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives et mutualiser les partenariats utiles.

2° - Objectifs 2020

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations qui lui sont confiées dans la continuité du 1^{er} plan d'actions validé par son conseil d'administration du 26 juin 2019.

Pour l'année 2020, les actions conduites devront permettre d'amplifier le travail conduit en 2019 qui constituait une année d'installation du GIP.

a) - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

A partir d'un réseau actif et animé de 1 000 entreprises signataires et mobilisées sur les actions emploi insertion, il s'agira d'organiser 24 événements de mobilisation (petits déjeuners RH, After work, etc.), 100 rencontres métiers à destination de 1 000 bénéficiaires, 300 simulations d'entretien, la coordination de 1 000 recrutements, 2 000 contacts entreprises et la tenue de 12 datings emplois en direction des publics en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA. Il s'agira de développer l'offre en direction des entreprises pour former un réel club des entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi et faciliter la diffusion des bonnes pratiques. L'offre de service proposée par les entreprises devra être plus lisible pour les opérateurs accompagnant les publics en insertion pour une meilleure mobilisation de celle-ci.

La poursuite de la promotion de l'emploi et de l'insertion à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (numérique, service aux personnes, industrie et transition écologique)

constitue une priorité. Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial sera mis en œuvre pour définir un plan d'actions partagé permettant de travailler à l'attractivité des métiers dans ces filières, construire des parcours de formation et animer un réseau d'employeurs du secteur.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et privés aura pour objectif de mettre en place une gouvernance partagée sur ce sujet, la tenue d'actions innovantes avec les donneurs d'ordre permettant une mobilisation du public en proximité et la proposition de 2 000 contrats de travail.

b) - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Il s'agit de permettre l'élaboration d'un diagnostic partagé de proximité à l'échelle de chaque CTM, la définition d'un plan d'actions territorial insertion et emploi et l'animation des acteurs à travers la mise en place des coordinateurs emploi insertion. Le GIP organisera 24 événements de proximité, éditera des supports de communication permettant au public de mieux connaître l'offre, et se saisira des problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de qualification numérique, en lien avec la Métropole et les acteurs concernés.

Concernant les antennes de proximité, il s'agira d'animer ce réseau d'acteurs, de faire le lien entre les offres générées par le GIP et les acteurs de proximité et d'envisager la mutualisation d'actions garantissant une meilleure lisibilité de l'intervention. Un travail important est actuellement mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives et mutualiser les partenariats utiles. Il s'agira aussi de donner un meilleur accès aux publics en insertion à l'offre déployée par la MMI'e.

L'un des enjeux transversaux du GIP est de permettre la mobilisation des publics, via leurs référents, vers une meilleure appropriation des opportunités proposées par les entreprises et les acteurs de la formation.

3° - Soutien au programme d'actions conduit par le GIP

En complément du soutien apporté par le Fonds social européen (FSE) sur le volet relations entreprises et animation des acteurs du territoire, il est proposé d'allouer une subvention à la MMI'e pour contribuer au déploiement de ses actions.

Sur le volet "animation territoriale", la MMI'e coordonnera l'organisation issue des précédents dispositifs et faisant suite aux actions volontaristes des communes sur ce champ.

Ainsi, il est proposé de poursuivre l'organisation mise en place visant à articuler de manière efficace et efficiente l'action de la MMI'e et celle des communes à l'échelle des CTM.

Le GIP MMI'e mènera les actions nécessaires pour s'assurer d'une coordination efficace permettant de répondre aux attendus suivants :

- contribuer à rapprocher insertion et emploi pour favoriser le retour à l'activité des personnes en insertion et prioritairement des bénéficiaires du RSA,
- contribuer à adapter et à favoriser la mobilisation des outils et ressources du territoire en termes d'insertion et d'emploi,
- coordonner les différents acteurs du territoire pour proposer une offre de services plus lisible pour mieux préparer les demandeurs à leur retour à l'emploi et répondre à l'offre d'insertion élaborée avec l'entreprise,
- animer la communauté des professionnels.

Le soutien à la MMI'e permettra également de mener des actions en direction des entreprises et de donner les moyens à la MMI'e de conduire son action de manière efficace et de l'amplifier.

En complément des crédits alloués au titre du FSE, la Métropole apporte son soutien au programme d'actions de la MMI'e en direction des entreprises par l'animation des entreprises engagées dans la charte des 1 000 et leur mobilisation pour des actions favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues durablement.

Des actions en direction des filières prioritaires du territoire seront également réalisées, notamment vers les filières des métiers du numérique et des services aux personnes.

La participation financière de la Métropole aura aussi pour finalité de contribuer aux moyens d'ingénierie de gestion et de communication nécessaires au déploiement des actions de la MMI'e.

Il s'agit de donner à la MMI'e les moyens d'agir par des ressources spécifiques n'intervenant pas directement sur les actions conduites en direction des acteurs de l'insertion et des entreprises. Cela couvrira

notamment les dépenses de fonctionnement inhérentes aux missions confiées à la MMI'e : services supports, communication, etc.

L'intervention de ce soutien s'entend en dehors du périmètre des actions cofinancées par le FSE.

Sur la base des éléments connus et du budget 2019, le budget prévisionnel de la MMI'e se présente, pour l'année 2020, de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	407 518	Métropole de Lyon - crédits métropolitains	562 000
services extérieurs	393 895	Métropole de Lyon - plateforme RH pour service aux personnes	38 000
autres services extérieurs	503 290	FSE (Métropole de Lyon)	1 601 920
impôts et taxes	151 902	État - actions	161 293
charges de personnel	2 362 791	FSE antennes (Etat)	150 000
dotations aux amortissements	61 000	Ville de Lyon - Actions et antennes	521 736
		autres communes	109 000
		prestations de service - clause	440 666
		autres produits et recettes	117 032
		reprise de fonds dédiés	40 657
		transfert de charges	138 092
Total	3 880 396	Total	3 880 396

Il est ainsi proposé au Conseil de Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 562 000 € au profit du GIP MMI'e dans le cadre de son programme d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 562 000 € au GIP MMI'e,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 562 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2021 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5134.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.